

**COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2017**

SOMMAIRE

Pages

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A-Les recettes de fonctionnement.....	3
1) Impôts et taxes.....	3
2) Dotations et participations	4
3) Produits des services et du domaine	5
4) Autres produits de gestion courante	6
5) Atténuations de charges	6
6) Produits exceptionnels.....	7
7) Cessions d'immobilisations	7
B-Les dépenses de fonctionnement.....	7
1) Dépenses de gestion courante.....	8
2) Atténuations de produits	9
3) Charges financières	9
II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
A-Les recettes d'investissement	11
1) Dotations et fonds divers	11
2) Subventions d'investissement	11
3) Emprunts et dettes assimilées	12
4) Reports de recettes de l'exercice 2017.....	12
B-Les dépenses d'investissement	13
1) Dépenses d'équipement	14
2) Autres dépenses d'investissement	15
3) Reports de dépenses de l'exercice 2017.....	15
III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2017	17
IV-LES RATIOS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016	19
V-TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	20

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 80,518 M€ en 2017, soit un taux de réalisation de 103,1% en 2017 et de 102,4% pour les recettes de gestion courante.

Réalisations budgétaires 2017	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	78 077 114 €	80 517 570 €	+2 440 456 €	103,1%
Recettes de gestion courante	74 210 069 €	76 014 975 €	+1 804 906 €	102,4%
Impôts et taxes (73)	56 407 917 €	58 348 810 €	+1 940 893 €	103,4%
Dotations et participations (74)	12 083 425 €	11 947 886 €	-135 539 €	98,9%
Produits des services et du domaine (70)	5 296 727 €	5 315 694 €	+18 967 €	100,4%
Autres produits de gestion courante (75)	422 000 €	402 585 €	-19 415 €	95,4%
Produits financiers (76)	0 €	0 €	+0 €	***
Atténuation de charges (013)	178 395 €	207 051 €	+28 656 €	116,1%
Produits exceptionnels (77)	447 046 €	1 053 939 €	+606 893 €	235,8%
Dont cessions d'immobilisations (775)	***	9 396 €	+9 396 €	***
Excédent de fonctionnement 2016	3 241 604 €	3 241 604 €	+0 €	100,0%
RECETTES D'ORDRE	1 469 076 €	1 531 177 €	+62 101 €	***
RECETTES TOTALES	79 546 190 €	82 048 747 €	+2 502 557 €	103,1%

Les recettes de gestion courante baissent de -0,3% au CA 2017 (-262 k€) par rapport au CA 2016.

L'excédent budgétaire de réalisation de recettes courantes par rapport aux inscriptions de l'exercice 2017 représente un montant de +1,805 M€ et provient principalement (85%) des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à raison de +1,527 M€, soit un montant encaissé de 3,027 M€ contre une inscription budgétaire pour l'exercice 2017 de 1,500 M€.

1) Impôts et taxes **58,349 M€**
Variation 2016/2017 +1,3%

Les recettes fiscales encaissées sont égales à 58,349 M€ pour l'exercice 2017.

Le seul produit de la fiscalité directe (articles 731) désormais limité à la taxe d'habitation et aux taxes foncières représente un montant total de 35,793 M€ en 2017 contre 35,151 M€ en 2016 (+1,8%).

Ce montant de 35,793 M€ en 2016 se répartit comme suit :

- Taxe d'habitation..... **23,228 M€**

- Taxe foncière bâtie	12,255 M€
- Taxe foncière non bâtie	0,021 M€
- Rôles supplémentaires et complémentaires	0,289 M€
Soit un total de	35,793 M€

Le «bonus» budgétaire lié aux bases réelles 2017 supérieures aux bases prévisionnelles notifiées en mars 2017 est égal à +310 k€ (+290 k€ pour la TH et +20 k€ pour le FB).

La taxe d'habitation représente 2/3 des recettes de fiscalité directe communale (65% en 2017).

Le transfert de la fiscalité économique (CVAE à la MGP et CFE à l'EPT10) est compensé par l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP qui est égale à 13,096 M€ pour 2017, soit 22% du total.

Les principales recettes fiscales de l'exercice 2017 sont constituées de :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	5,346 M€
- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	3,027 M€

L'excédent de TEOM (recettes moins dépenses y compris le reversement à l'EPT10) est égal à +1,329 M€ pour 2017 (+351 k€ pour 2016) en raison d'une recette exceptionnelle de 556 k€ de régularisation comptable sur 2017.

Avec un niveau encaissé de 3,027 M€ en 2017, la recette encaissée des DMTO augmente de +12,6% en 2017 (+0,338 M€) par rapport à 2016. Il s'agit du montant annuel le plus élevé encaissé depuis 1982. Depuis 10 ans (2008-2017), la moyenne annuelle encaissée des DMTO est supérieure à 2 M€ (2,340 M€).

Les recettes de fiscalité indirecte sont constituées de :

- la taxe sur l'électricité	764 k€
- les droits de voirie (titres émis)	176 k€
- les droits de stationnement	129 k€
- les taxes funéraires	17 k€

Les droits de voirie permanents de l'exercice 2017 ont été rattachés sur l'exercice 2017 pour être émis sur l'exercice 2018 pour 150 k€.

Au total, l'excédent de recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2017 est égal à +1,941 M€.

<u>2) Dotations et participations</u>	11,948 M€
Variation 2016/2017	-6,9%

Les dotations et participations encaissées sont égales à 11,948 M€ pour l'exercice 2017. La dotation forfaitaire de DGF 2017 s'élève à 6,690 M€ contre 7,434 M€ en 2016.

En 2017, la DGF ne représente plus que 56% du montant total des dotations et participations encaissées contre 72% en 2014 en raison de la contribution de la commune au redressement des finances publiques (CRFP) sur 2014-2017 (-3,627 M€) et de l'intégration depuis 2016 de la DCPS (Dotation de Compensation de a Part des Salaires) dans l'ACM versée par la MGP (-4,100 M€).

En 2017, la ville de Maisons-Alfort a également perçu un montant résiduel de 236 k€ de DSU (-10%) dans le cadre du mécanisme de garantie triennale dégressive (2017-2019).

Les autres dotations versées par l'Etat en 2017 sont constituées de :

- la Dotation Générale de Décentralisation181 k€
- la Dotation pour les Titres Sécurisés (Passeports et CNI)15 k€
- la Dotation de Recensement.....11 k€

Les allocations compensatrices de fiscalité locale représentent un montant complémentaire de 0,898 M€ en 2017 (taxe d'habitation, taxes foncières et contribution économique territoriale).

Hors dotations et compensations fiscales de l'Etat, les autres participations et subventions encaissées par la ville s'élèvent à 3,917 M€ pour 2017 et concernent essentiellement les crèches et haltes-garderies municipales (2,102 M€), les centres de loisirs (875 k€) et les services en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile)(457 k€). Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne (3,117 M€) et du Conseil Départemental (0,476 M€).

Les subventions versées par la CAF du Val-de-Marne correspondent à :

- Prestation de Service Unique (PSU) 2,116 M€
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)(Exercice 2016) 1,001 M€

3) Produits des services et du domaine 5,316 M€
 Variation 2016/2017 -0,3%

Les participations familiales facturées sont égales à 4,586 M€ pour l'exercice 2017 et concernent notamment les activités du secteur scolaire, péri-scolaire, de la petite enfance, du sport et de la culture.

Les tarifs des participations familiales n'ont pas été revalorisés en 2017 comme en 2016 (3^{ème} année de gel des tarifs municipaux depuis 2014). La hausse de ces recettes s'explique donc uniquement par la fréquentation réelle constatée dans les services municipaux.

Plus de 90% des participations familiales concernent 7 services municipaux pour un montant de 4,285 M€ sur un total de 4,591 M€. Ces services municipaux sont récapitulés dans le tableau suivant :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Cantines scolaires (+0,2%)	1,530 M€	1,554 M€	1,557 M€
Crèches municipales (+0,3%)	0,939 M€	0,994 M€	0,997 M€
Centres de loisirs (-0,4%)	0,707 M€	0,742 M€	0,739 M€
SMAD (-5,5%)	0,526 M€	0,542 M€	0,512 M€
Classes de découvertes (+2,1%)	0,175 M€	0,190 M€	0,194 M€
Conservatoire Municipal (-1,6%)	0,188 M€	0,188 M€	0,185 M€
Centre Aquatique (-38,4%)	0,235 M€	0,164 M€	0,101 M€
Total	4,300 M€	4,374 M€	4,285 M€

Pour rappel, le centre aquatique Arthur Hévette a été fermé pendant 11 mois (septembre 2016 à juillet 2017) en raison d'un sinistre incendie ce qui explique la variation erratique de ces recettes sur 2015-2017 (12 mois en 2015/8 mois en 2016/5 mois en 2017).

Les redevances d'occupation du domaine public communal s'élèvent à 508 k€ en 2017 et intègrent la recette liée à l'occupation du stade Hébert par la Société du Grand Paris (SGP) pour les travaux de la future gare du Vert-de-Maisons du Grand Paris Express (2016-2022) pour 357 k€ (70%).

Les redevances d'occupation versées par le SIPPAREC au titre des différents réseaux (électricité, téléphone, câble ...) s'élèvent à 136 k€ pour 2017.

4) Autres produits de gestion courante.....0,403 M€

Ces recettes sont égales à 403 k€ en 2017. Elles sont constituées à 70% des revenus des immeubles pour 288 k€ en 2017 qui concernent :

- * les locations du Moulin Brûlé142 k€
- * les loyers des logements privés communaux.....141 k€
- * les locations de la Maison du Temps Libre4 k€

Les redevances versées par les concessionnaires sont égales à 107 k€ en 2017 (55 k€ par DECAUX au titre du mobilier urbain et 52 k€ par la SEMACO au titre de la DSP 2012-2027 des marchés alimentaires).

5) Atténuation de charges.....0,207 M€

Il s'agit des remboursements des organismes sociaux de rémunérations de personnel (103 k€) et de charges sociales (104 k€).

6) Produits exceptionnels.....1,054 M€

Ce poste comprend, en particulier, les recettes d'indemnisation des assurances (SMACL) ainsi que des remboursements d'avoir ou de trop-perçu des fournisseurs de la ville pour un total de 423 k€. Ces recettes comprennent, en particulier, les acomptes versés en 2017 pour l'indemnisation du sinistre incendie du centre aquatique versée par la SMACL (300 k€).

Enfin, pour l'exercice 2017, les recettes exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 562 k€ dont 556 k€ au titre de la seule régularisation comptable des rattachements de dépenses liées au service de collecte et de traitement des ordures ménagères du 4^{ème} trimestre 2016 (OTUS et SYCTOM) payées par l'EPT10 en 2017 (transfert effectif de la compétence au 1^{er} janvier 2017) et qui doivent être soldés par émission d'un titre de recette à l'article 7318 (Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion) conformément à la procédure comptable prévue par l'instruction budgétaire M14.

7) Cessions d'immobilisations (véhicules)..... 9 k€

Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 au BS 2017 représente un montant de 3,242 M€.

B-Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 69,155 M€ en 2017 contre 68,255 M€ en 2016, soit un taux de réalisation de 97,4% en 2017 (97,3% en 2016).

Réalisations budgétaires 2017	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux (%)
DÉPENSES RÉELLES	71 091 863 €	69 154 633 €	-1 937 231 €	97,4%
Dépenses de gestion courante	58 840 487 €	57 075 639 €	-1 764 848 €	97,0%
Charges de personnel (012)	37 770 030 €	37 772 784 €	2 754 €	100,0%
Charges à caractère général (011)	14 824 541 €	13 148 422 €	-1 676 119 €	88,7%
Charges de gestion courante (65)	6 245 916 €	6 154 434 €	-91 482 €	98,5%
Atténuations de produits (014)	11 274 173 €	11 274 906 €	733 €	100,0%
Charges financières (66)	715 000 €	635 039 €	-79 961 €	88,8%
Charges exceptionnelles (67)	195 040 €	169 049 €	-25 991 €	86,7%
Dépenses imprévues (022)	67 163 €	***	-67 163 €	***
D DÉPENSES D'ORDRE	8 454 327 €	1 061 943 €	-7 392 384 €	***
DÉPENSES TOTALES	79 546 190 €	70 216 576 €	-9 329 614 €	88,3%

L'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est égale à +1,3% au CA 2017 (-1,1% au CA 2016), soit une hausse réelle des dépenses de 900 k€ sur l'exercice 2017.

Au total, l'excédent budgétaire de réalisation de dépenses réelles par rapport aux inscriptions de l'exercice représente un montant de 1,936 M€, soit un niveau proche de celui de l'exercice 2016 (1,995 M€).

1) Dépenses de gestion courante.....57,076 M€
Variation 2016/2017 -3,1%

Les dépenses de gestion courante représentent un montant de 57,076 M€ en 2017 (82,5% des dépenses réelles de l'exercice 2017) contre 58,881 M€ en 2016 (-1,805 M€). Cette baisse s'explique principalement par le transfert effectif de la compétence OM à l'EPT10 depuis le 1^{er} janvier 2017. En effet, le reversement de la TEOM est comptabilisé en atténuation de produit (D014) alors que les dépenses de collecte et de traitement des OM constituaient des charges à caractère général (D011) jusqu'en 2016.

A périmètre budgétaire constant (4,416 M€ de reversement de TEOM à l'EPT10 en 2017), les dépenses de gestion courante augmentent de +4,4% entre le CA 2016 et le CA 2017.

Au total, l'excédent budgétaire de l'exercice 2016 sur les dépenses de gestion courante est égal à 1,747 M€, soit un montant globalement équivalent à celui de l'année 2015 (1,769 M€).

Les dépenses de gestion courante regroupent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel (traitements et cotisations).....37,773 M€
Variation 2016/2017 +4,5%

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 100% en 2017. Elles sont en hausse de +1,617 M€ en 2017. Sur l'exercice 2017, les charges de personnel représentent 66% des dépenses de gestion courante et 55% des dépenses réelles fonctionnement.

- Charges à caractère général 13,148 M€
Variation 2016/2017 -20,9%

Ces dépenses sont constituées essentiellement des acquisitions de fournitures, des fluides (eau, électricité, géothermie et gaz) pour les bâtiments communaux et des prestations de services. Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 88,7% en 2017.

Cette baisse de 21% en 2017 s'explique par le transfert à l'EPT ParisEstMarne&Bois des dépenses liées à la compétence OM depuis le 1^{er} janvier 2017. A périmètre budgétaire constant, ces charges sont en hausse de +5,7% en 2017. Elles ont augmenté en moyenne de +1,8% par an sur le Mandat Municipal 2008-2014 et de +2,8% sur les 3 premiers exercices du Mandat Municipal actuel (2014-2016).

- Autres charges de gestion courante	6,154 M€
Variation 2016/2017	+0,8%

Ces dépenses d'un montant global de 6,154 M€ en 2017 sont réalisées à 98,5% en 2017 et comprennent notamment :

* Subventions versées aux associations (-0,7%)	3,616 M€
* Contingent incendie BSPP (+0,5%)	0,979 M€
* Participations écoles privées (+10,5%)	0,547 M€
* Indemnités et cotisations élus (+8,6%)(+1 adjoint sur 6 mois)	0,430 M€
* Subvention au CCAS (-0,3%)	0,325 M€
* Contribution au FCCT (+10,3%)	0,193 M€

La contribution nette (hors charges de structure remboursées par l'EPT) au titre du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versée par la ville à l'EPT ParisEstMarne&Bois au titre de 2017 s'élève à 1,50 euro par habitant (0,083 M€) pour les fonctions supports mutualisées comme en 2016.

2) Atténuations de produits	11,275 M€
Variation 2016/2017	+32,0%

Les reversements de recettes sont égaux à 11,275 M€ et concernent :

* FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	6,100 M€
* Reversement de TEOM à l'EPT10 (1,780 M€ en 2016)	4,415 M€
* FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	0,759 M€

La hausse du FPIC supportée par la ville est égale à +100 k€ entre 2016 et 2017.

3) Charges financières	0,635 M€
Variation 2016/2017	-16,4%

Les charges financières sont égales à 635 k€ en 2017 contre 759 k€ en 2016. Il s'agit du montant le plus faible depuis 1995.

Elles regroupent les dépenses suivantes :

- les intérêts de la dette communale	659 k€
- les commissions bancaires diverses	23 €
- les intérêts de la ligne de trésorerie	5 €
- les Intérêts courus non échus de l'exercice (ICNE 2017)	-51 k€

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006, seul le solde réel entre le montant des ICNE de l'exercice N-1 et celui des ICNE de l'exercice N est, désormais, comptabilisé en dépense au compte 66112 de l'exercice N.

Dans le cas d'une baisse des ICNE entre N-1 et N, la dépense comptabilisée au CA de l'exercice N peut donc être négative. C'est le cas pour l'exercice 2017 puisque le montant des ICNE varie de 264 k€ en 2016 à 213 k€ en 2017, soit une dépense réelle constatée de -51 k€. Cette baisse s'explique donc par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt monétaires sur l'année 2017.

Les crédits correspondants à la réserve pour dépenses imprévues de 67 k€ constituée sur l'exercice 2017 (BS + DM) sont annulés au CA 2017.

II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A-Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont égales à 18,127 M€ en 2017, soit un taux de réalisation de 67,9% (94,6% pour les recettes hors emprunt).

Réalisations budgétaires 2017	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	26 737 403 €	18 127 166 €	67,9%
Recettes propres	10 421 439 €	9 827 151 €	94,6%
Dotations et fonds divers (10-1068)	2 346 210 €	2 394 264 €	102,0%
Subventions d'investissement (13)	8 045 229 €	7 432 886 €	92,4%
Cessions d'immobilisations (95)	30 000 €	***	***
Emprunts et dettes assimilées (16)	7 265 735 €	12 317 €	0,2%
Autres recettes d'investissement (21+23+27)	773 150 €	10 621 €	***
Résultat de fonctionnement capitalisé (1068)	8 023 083 €	8 023 083 €	100,0%
Solde d'exécution 2016 (001)	253 995 €	253 995 €	100,0%
RECETTES D'ORDRE	8 454 327 €	1 061 943 €	***
RECETTES TOTALES	35 191 730 €	19 189 110 €	54,6%
Reports de recettes	***	7 303 885 €	***

1) Dotations et fonds divers 2,394 M€

La dotation attribuée au titre du FCTVA est égale à 1,416 M€ pour 2017 au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2016.

La recette de taxe d'aménagement encaissée sur 2017 s'élève à 978 k€ contre 269 k€ sur 2016 compte-tenu de la majoration du taux d'imposition de 5% à 20% sur 12 secteurs communaux (Délibération du Conseil Municipal du 08/10/2015).

Comme pour la taxe locale d'équipement qu'elle a remplacée, la taxe d'aménagement est recouvrée en deux échéances à 12 mois et 24 mois à compter de la délivrance du permis de construire ou en une seule échéance à 12 mois si le montant est inférieur à 1.500 €.

2) Subventions d'investissement 7,433 M€

Les subventions d'investissement encaissées en 2017 s'élèvent à 7,433 M€ et concernent :

PAE République-Carnot..... 6,387 M€

- Construction au 253 avenue Leclerc (257 logements)	3,186 M€
- Construction au 92-94 avenue de la République (206 logements)	2,747 M€
- Construction au 32 avenue Leclerc (34 logements).....	0,478 M€
Métropole du Grand Paris	0,486 M€
- Rénovation thermique des bâtiments communaux (FIM 2017).....	0,386 M€
- Rénovation thermique CdL Busteau (FIM 2017).....	0,100 M€
Etat	0,272 M€
- Amendes de Police (exercice 2016)	0,094 M€
- CNC Cinéma Théâtre Debussy.....	0,063 M€
- Ferme pédagogique (RP 2015).....	0,050 M€
- DRAC Bibliothèque du Centre (Travaux)	0,027 M€
- Plateau extérieur Gymnase Charles Péguy (RP 2016)(Solde)	0,020 M€
- ANAH OPAH Dodun.....	0,018 M€
CAF 94	0,173 M€
- rénovation CdL des Planètes (acompte n°1).....	0,123 M€
- Rénovation crèche Charles Perrault (acompte n°2)	0,038 M€
- Logiciel PSU Crèches CONCERTO	0,011 M€
SIPPEREC	0,092 M€
- Modernisation Eclairage Public.....	0,092 M€

3) Emprunts et dettes assimilées **11 k€**

Aucun emprunt globalisé n'a été mobilisé sur l'exercice 2017 comme en 2016.

L'adossement financier sur de la ligne de trésorerie de 5 M€ ouverte auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France n'a pas été actionné sur l'exercice 2017 et est donc nul au 31/12/2017.

Le montant de recettes de 11 k€ correspond aux dépôts et cautionnements divers reçus sur l'exercice 2017.

4) Reports de recettes de l'exercice 2017

Les reports de recettes sont égaux à 7,304 M€. Ils sont liés en particulier aux opérations engagées ou terminées pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais non encore encaissées.

Les subventions et participations d'investissement reportées s'élèvent à 711 k€ et concernent :

- Rénovation des centres de loisirs (CAF)	391 k€
* Rénovation CdL Busteau (CAF 2017).....	207 k€
* Rénovation CdL des Planètes (CAF 2015)(Solde)	184 k€
- Programme de modernisation d'éclairage public	160 k€
* Subvention SIPPEREC (2015)	44 k€

* Subvention SIPPAREC (2016)	46 k€
* Subvention SIPPAREC (2017)	70 k€
- Bibliothèque du centre	63 k€
* Mobilier (DRAC)	63 k€
- Plan numérique pour les écoles élémentaires (Rectorat)	60 k€
* 1 ^{ère} tranche de 8 écoles (solde)	40 k€
* 2 ^{ème} tranche de 3 écoles	20 k€
- Crèche Charles Perrault	38 k€
* Rénovation crèche Charles Perrault (CAF 2015)(solde)	38 k€

Les opérations de cessions foncières représentent un montant de 769 k€ :

- récupération attendue des Cautionnements CDC (droit de préemption)	769 k€
* 14/12 rue Charles Martigny versé en 06/2017	528 k€
* Galerie des Juilliottes versé en 07/2014 (local commercial)	241 k€
- Cessions foncières (en attente de ventes)	30 k€
* 2 parkings au 51 avenue Foch (Conseil Municipal du 16 juin 2016)	30 k€

Enfin, les emprunts de portage foncier des acquisitions effectuées en 2017 et non mobilisés dans l'attente de la revente des biens concernés à l'ESH de Maisons-Alfort représentent un montant de recettes de 5,794 M€.

B-Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont égales à 21,873 M€ en 2017, soit un taux de réalisation de 69,1% en 2017.

Réalisations budgétaires 2017	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DÉPENSES RÉELLES	33 722 654 €	21 873 014 €	69,1%
Dépenses d'équipement	28 670 781 €	17 102 640 €	64,9%
Immobilisations et travaux (20+21+23)	28 499 492 €	17 031 621 €	***
Subventions d'équipement versées (204)	171 289 €	71 019 €	***
Autres dépenses d'investissement (10+27)	760 732 €	760 762 €	100,0%
Emprunts et dettes assimilées (16)	4 012 000 €	4 009 613 €	99,9%
Solde d'exécution 2016 (001)	0 €	0 €	***
Dépenses imprévues (020)	279 141 €	***	***
DÉPENSES D'ORDRE	1 469 076 €	1 531 177 €	***
DÉPENSES TOTALES	35 191 730 €	23 404 191 €	72,2%
<i>Reports de dépenses</i>	***	10 247 511 €	***

Les dépenses d'équipement sont réalisées à 64,9% (hors provision inscrite pour le nouveau gymnase des Juillottes pour 2,325 M€ reportée en 2018).

1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont constituées des dépenses d'investissement hors emprunts et dettes assimilées. Ces dépenses s'élèvent à 17,103 M€ sur l'exercice 2017 (12,306 M€ sur l'exercice 2016)(+4,800 M€).

L'opération la plus importante sur l'exercice 2017, en termes de mandatement, est constituée par la rénovation des centres de loisirs Planètes et Busteau pour un montant de 2,678 M€ en 2017 (16% des dépenses d'équipement 2017).

Le programme pluriannuel de modernisation de la voirie communale réalisé sur 2017 s'élève à 1,098 M€, soit un total de 6,372 M€ réalisés depuis le début du Mandat Municipal (2014-2017).

Par secteur d'intervention, ces dépenses concernant principalement les opérations suivantes :

Centres de loisirs :

- Rénovation des centres de loisirs Planètes et Busteau..... 2,678 M€

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie

Eclairage public et voirie :

- Programme de modernisation de l'éclairage public 1,267 M€

- Programme de modernisation de la voirie communale..... 1,098 M€

Soit un total de 2,365 M€

Dans le domaine de l'enfance et de la famille

Écoles maternelles et élémentaires :

- Travaux d'entretien renforcé des écoles maternelles 0,275 M€

- Travaux d'entretien renforcé des écoles élémentaires..... 1,161 M€

- Rénovation de la maternelle Herriot 0,895 M€

Soit un total pour les écoles communales de 2,331 M€

Dans le domaine du sport et de la jeunesse

Stades et les équipements sportifs extérieurs :

- Travaux d'entretien renforcé des gymnases 0,297 M€

- Travaux d'entretien renforcé des stades 0,437 M€

- Travaux d'entretien renforcé du centre aquatique 0,062 M€

- Travaux de réfection du centre aquatique (sinistre incendie)..... 1,361 M€

Soit un total de 2,157 M€

Dans le domaine de la culture :

- Rénovation du théâtre Claude Debussy (salle de spectacle)..... 0,597 M€

- Travaux d'entretien renforcé des autres équipements culturels 0,397 M€
Soit un total de 0,993 M€

Espaces verts urbains :

- Travaux d'entretien renforcé des espaces verts urbains..... 0,668 M€

Bâtiments administratifs :

- Travaux de rénovation Hôtel de Ville..... 0,287 M€
- Travaux d'entretien renforcé autres bâtiments 0,214 M€
Soit un total de 0,501 M€

Crèches et haltes-garderies municipales :

- Travaux d'entretien renforcé des crèches municipales..... 0,262 M€

2) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de :

Emprunts et dettes assimilées..... **4,010 M€**
- Amortissement en capital de la dette (exercice 2017)..... **4,009 M€**
- Dépôts et cautionnements reversés 1 k€

Autres dépenses d'investissement **0,761 M€**
- Cautionnement CDC versé en 06/2017 14/16 rue Charles Martigny 0,528 M€
- Transfert de l'excédent 2016 du BA assainissement à l'EPT10 0,232 M€

3) Reports de dépenses de l'exercice 2017

Ces reports de dépenses sont égaux à 10,248 M€. Il s'agit des opérations d'investissement juridiquement engagées et partiellement payées sur l'exercice dont les crédits seront repris en reports au BS de l'exercice 2018 mais qui peuvent être mandatés dès le début de l'exercice 2018 au vu de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement signé par l'ordonnateur et transmis au comptable public.

Les reports de dépenses les plus importants de l'exercice 2017 concernent :

*** les crédits (1^{ère} tranche) inscrits pour l'acquisition par droit de préemption de la parcelle bâtie située au 14/16 rue Charles Martigny dans la ZA des Petites Haies (3,116 M€)** et qui sont complétés par une 2^{ème} tranche de crédits inscrite au BP 2018 pour tenir compte du Jugement du TGI de Créteil du 27/11/2017 (+1,235 M€)

*** les crédits inscrits pour la construction du nouveau gymnase des Juillottes pour 2,517 M€ inscrits au programme de Mandat 2014-2020,**

- les crédits liés aux opérations de programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public pour 0,559 M€,

* les crédits concernant les soldes à verser pour les opérations de rénovation des centres de loisirs Busteau et Planètes pour 0,522 M€.

Les autres reports de dépenses significatifs concernent :

* Programme de modernisation de la voirie communale	487 k€
* Entretien renforcé des espaces verts urbains.....	365 k€
* Entretien renforcé des écoles élémentaires	323 k€
* Rénovation de l'hôtel de ville.....	268 k€
* Travaux d'aménagement de la Mission Locale	252 k€
* Entretien renforcé des stades et équipements extérieurs	203 k€

III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2017

Le résultat de l'exercice budgétaire 2017 est constitué de la somme du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des 2 sections budgétaires (fonctionnement et investissement) en tenant compte des réalisations de l'exercice et des reports de recettes et de dépenses de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice. Aussi, le résultat de la section d'investissement ne constitue pas un déficit mais correspond à un «besoin de financement» qui doit toujours être couvert par le résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Le CA 2017 fait apparaître, compte-tenu des reports de la section d'investissement, un résultat net qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement	+11,832 M€
Déficit d'investissement.....	-4,215 M€
Dont excédent de clôture.....	+7,617 M€
Dont reports de recettes.....	+7,304 M€
Dont reports de dépenses.....	-10,248 M€

Soit un excédent net pour l'exercice 2017 de **+4,673 M€**

Depuis 2014, l'évolution du résultat net de l'exercice est la suivante :

(en M€)	2014	2015	2016	2017
CA	+2,258	+2,676	+3,242	+4,673

Le résultat de clôture (résultat de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement) est égal à +7,616 M€ au 31/12/2017. Le résultat de l'exercice 2017 sera affecté par délibération du Conseil Municipal et repris en report à nouveau lors du vote du BS de l'exercice 2018.

Cette reprise du résultat se traduira par l'inscription d'une recette de fonctionnement de +4,673 M€ au BS de l'exercice 2018 au compte 002 «Excédent de fonctionnement reporté».

Le taux d'épargne brute (en % des recettes réelles de fonctionnement et hors reprise de l'excédent de l'exercice 2016) s'élève à 14,7% au CA 2017 contre 16,9% au CA 2016. Le fonds de roulement représente 18,5 jours de dépenses au 31 décembre 2017 contre 13,8 jours de dépenses au 31 décembre 2016 (+ 4,7 jour).

Le fonds de roulement d'une commune pour être optimum doit être compris entre 10 jours et 15 jours de dépenses courantes. Ce fonds de roulement correspond à moins d'un mois de masse salariale (traitements et charges)(environ 3,2 M€ en 2017).

La capacité de désendettement de la ville est égale à 3,0 années au 31 décembre 2017 contre 2,8 années au 31 décembre 2016 (+0,2 année).

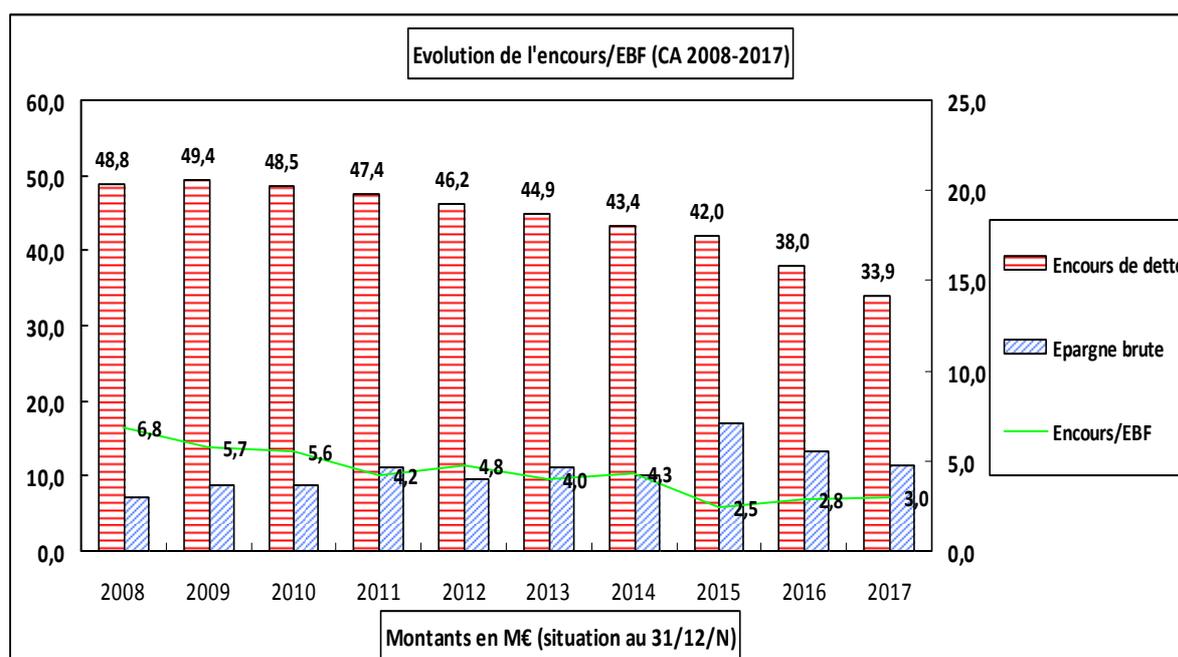
La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un indicateur d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un indicateur d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un indicateur d'endettement fort avec un seuil d'alerte à 12 années. **Au dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.**

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) fixe désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

L'évolution de la situation financière de la ville montre clairement une amélioration de ce ratio prudentiel sur 10 ans (2008-2017).

La capacité de désendettement de la ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) s'est améliorée en passant de 6,8 années au 31/12/2008 à 3 années au 31/12/2017 (-3,8 années) même si ce ratio remonte légèrement depuis 2015 (+0,5 année) comme le montre le graphique suivant :



IV-LES RATIOS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2016

Comme les années précédentes, il est également intéressant de comparer la situation financière de Maisons-Alfort par rapport aux moyennes nationale et départementale de sa strate démographique (communes de 50.000 à 100.000 habitants n'appartenant à une intercommunalité à fiscalité propre).

Si les comptes administratifs de l'exercice 2017 ne sont pas encore disponibles puisque les communes ont juridiquement jusqu'au 30 juin prochain pour les voter, il est néanmoins possible de comparer la situation financière de notre ville à partir des réalisations de l'exercice 2015.

Le tableau suivant présente les principaux ratios budgétaires en euros par habitant issus des comptes de gestion des communes de 50.000 à 100.000 habitants pour l'année 2016 (situation financière au 31 décembre 2016).

Ces données budgétaires et financières sont publiques et consultables sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>.

Ratios en euros/hab. CG 2016	Maisons- Alfort	Moyenne 94 50.000-100.000	Moyenne France 50.000-100.000
I-DEPENSES 2016			
Dépenses de fonctionnement	1.133 €	1.899 €	1.589 €
Dépenses de personnel	653 €	913 €	815 €
II-RECETTES 2016			
Recettes de fonctionnement	1.289 €	2.023 €	1.712 €
Produit des impôts locaux	531 €	739 €	626 €
III-TAUX DE FISCALITE 2017			(1)
Taxe d'habitation 2017	22,09%	23,79%	24,47%
Foncier bâti 2017	13,77%	21,37%	21,00%
Effort fiscal (DGF 2017)	0,84	1,02	1,17
IV-ENDETTEMENT 2016			
Dette au 31/12/2016	689 €	1.711 €	1.430 €

*(1)-Taux moyens nationaux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie 2017
(Etat 1259 année 2018)*

**V-TABLEAU DE SYNTHÈSE
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017**

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017
BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	TOTAL
<u>I-RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	82 048 747,08 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	70 216 576,11 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE (A)	+11 832 170,97 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	19 189 109,78 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	23 404 161,22 €
SOLDE DE CLÔTURE (B)	-4 215 051,44 €
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE (A-B)	+7 617 119,53 €
<u>II-RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESTES A RÉALISER DE RECETTES	0,00 €
RESTES A RÉALISER DE DÉPENSES	0,00 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C)	+0,00 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORTS DE RECETTES	7 303 885,00 €
REPORTS DE DÉPENSES	10 247 510,63 €
SOLDE DES REPORTS (D)	-2 943 625,63 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C-D)	-2 943 625,63 €
<u>III-RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+11 832 170,97 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-7 158 677,07 €
SOIT UN EXCÉDENT NET	+4 673 493,90 €